

Clash à Longoni: MCG expulse la SMART de la zone portuaire



Après des mois de crise, la crise atteint son paroxysme sur le port de Longoni: MCG demande à la SMART de quitter la zone portuaire. En attendant, son personnel exerce son droit de retrait.

Page 2

Migrants

Observatoire de l'immigration: un outil pour connaître la réalité et peut-être changer les politiques



Page 3

Environnement

Le lycée agricole de Coconi reconnu pour ses projets d'agro-écologie



Page 5



Votre portail captif par

 **Alter 6.com**
Alternative System

Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire informatique à Mayotte

Economie / Social

Clash à Longoni: MCG expulse la SMART de la zone portuaire

*Containers sur le port de Longoni*

Après des mois de crise, la crise atteint son paroxysme sur le port de Longoni: MCG demande à la SMART de quitter la zone portuaire. En attendant, son personnel exerce son droit de retrait.

Mayotte Channel Gateway, qui gère la zone portuaire, «demande l'application de l'ordonnance du tribunal administratif de Mayotte du 9 octobre 2015 qui ordonne à la société SMART 'de quitter les lieux occupés par elle sur le site du Port de Longoni' et qui autorise la société MCG à requérir le concours de la force publique pour procéder (...) à l'expulsion effec-

tive de la société SMART et de tous les occupants de son chef.»

En clair, MCG dénonce les accords signés fin décembre entre les deux sociétés et expulse le manutentionnaire historique SMART. Elle se réserve pour y parvenir, le droit de demander l'intervention des forces de l'ordre.

L'information, annoncée dans un communiqué diffusé par MCG, est justifiée «devant les menaces proférées par les agents de la SMART qui mettent directement en danger les salariés de MCG et les marchandises dont elle a la responsabilité».

MCG annonce également que son personnel «exerce son droit de retrait et déclenche les mesures de sûreté». De nouveaux incidents ont en effet émaillé la matinée aux abords de grues installées par MCG.

La société MCG, la société dirigée d'Ida Nel, note qu'en «bloquant les infrastructures portuaires et interdisant toute circulation au sein de port, les agents de la SMART (prennent) en otage l'île de Mayotte qui risque d'être privée d'approvisionnement.» MCG conclut en indiquant qu'une «réponse adaptée à cette situation intenable est attendue conformément au code des transports et aux règles de police du port.»

Concrètement, à 14h, les grilles du port sont fermées pour empêcher les salariés de la SMART d'accéder à l'enceinte portuaire. Les salariés des autres sociétés intervenant sur le port, dont ceux de MCG, peuvent en revanche accéder au port. La gendarmerie présente sur place, ce matin, «dans le cadre de la surveillance normale des équipements sensibles» n'a pas de dispositif particulier positionné à proximité.

On attend à présent la réaction de la SMART et de ses salariés.

RR



Migrants

Observatoire de l'immigration: un outil pour connaître la réalité et peut-être changer les politiques



Le préfet de Mayotte, le député Aboubacar, le responsable de l'office français de l'immigration et le directeur du service des étrangers de la préfecture, ce lundi matin

Le préfet Seymour Morsy a procédé ce lundi matin à l'installation de cette nouvelle institution, avec des élus, les responsables des services de l'état, de sécurité et de justice et les personnalités qualifiées*. Face aux tensions nombreuses dans la société mahoraise, le travail de l'observatoire est très attendu.

La mission de ce nouvel observatoire de l'immigration à Mayotte paraît immense : «évaluer l'application de la politique publique de régulation des flux migratoires et les conditions de l'immigration» dans notre département, avec la possibilité de demander des évolutions légales ou réglementaires. Pourtant, à l'issue de sa première réunion, ses différents membres ont tenu à rendre très concret ce nouvel outil pour qu'il ne soit pas une nouvelle machine à pondre

des rapports sans lendemain.

«On vient chercher la réalité des faits et des chiffres», a posé d'emblée le député Ibrahim Aboubacar. «Ces derniers mois, le phénomène migratoire tend à prendre de l'ampleur sur ce territoire et il est plus qu'urgent que nous puissions ajuster nos politiques publiques et que ces politiques ne prennent pas l'eau face au nombre». Le député cite l'exemple du service public de l'éducation: «Qui sait dans quelles conditions on les accueille dans le système scolaire? Je ne demande pas de statistiques ethniques mais qu'on est les éléments pour améliorer l'efficacité des politiques publiques».

Jamel Mekkaoui de l'INSEE a rendu les statistiques connues. La population de Mayotte compte 40% d'étrangers (légaux et clandestins), ce

qui fait de notre département un cas à part à l'échelle nationale. La Guyane est loin d'atteindre ce taux, de même que la Seine-Saint-Denis, en région parisienne, le département de métropole qui compte le plus d'étrangers (21%). Chez nous, 95% des étrangers sont d'origine comorienne mais il faut aussi tenir compte d'une autre particularité. On compte 30.000 mineurs de nationalité étrangère mais «si le droit s'applique, ils ont vocation à devenir français».

Du côté de la préfecture, Michael Mathaux, le directeur du service de l'immigration, de l'intégration et de la citoyenneté, indique que 85.000 personnes ont été reçues au guichet du service en 2015, toutes situations et demandes confondues, avec +38% de demandes de séjour par rapport à 2014, +64% de premières demandes de titres et au final 20.000 titres de séjour (+25%) accordés l'an dernier. «On applique le droit, rien que le droit», tranche le préfet Seymour Morsy, rappelant les efforts pour fluidifier les accueils et les traitements de dossiers, d'ailleurs salués par la Cour des comptes.

Radicalisation de l'opinion

L'observatoire se met en place alors que les situations de tensions sont de plus en plus nombreuses face à une population mahoraise toujours plus ouvertement hostile aux étrangers. Le député Aboubacar liste les sujets qui peuvent radicaliser l'opinion mahoraise : tensions dans les services publics, le lien rapide fait par la population entre montée de l'insécurité et l'immigration, ou encore les questions autour des problématiques foncières. «Sur tous ces sujets, nous devons y voir clair», demande le député.

«Il ne faut pas faire de raccourcis dangereux. Nous ne sommes pas là

pour défendre les étrangers ou les clandestins», insiste Issa Abdou, le 4e vice-président du département. «Quand on est élu, on est d'abord là pour ceux qui vous ont élu. J'ai donc d'abord un devoir de comprendre cette exaspération et ces tensions. Mais on a aussi un devoir d'apaiser, d'expliquer et d'apporter des réponses».

Seulement 7 regroupements familiaux en 2015

C'est bien l'objectif de cet observatoire. Pour sa première réunion, parmi les sujets à l'ordre du jour, se trouvait le rôle de l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) à Mayotte qui gère, depuis le 1er janvier 2015, les regroupements familiaux : avec 38 dossiers déposés et 7 acceptés, l'OFII n'est qu'au début de son installation. Il sera bientôt appelé à traiter également de l'asile, de l'intégration et de la «reprise des étrangers malades».

L'observatoire de l'immigration a vocation à se réunir tous les 6 mois. La prochaine réunion abordera «la politique sociale et humaine du département» notamment pour les mineurs. A cette occasion, l'observatoire discutera du travail d'un sociologue qui a mené une longue étude sur les mineurs isolés.

RR

*L'observatoire de l'immigration comprend les membres suivants :

- 1° Le préfet de Mayotte ;
- 2° Les deux députés élus à Mayotte ;
- 3° Les deux sénateurs élus à Mayotte ;
- 4° Le président du conseil départemental de Mayotte ;
- 5° Le président de l'association des maires de Mayotte ;
- 6° Le président du tribunal de grande

instance de Mayotte ;

- 7° Le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Mayotte ;
- 8° Le vice-recteur de l'académie de Mayotte ;
- 9° Le directeur départemental de la police aux frontières de Mayotte ;
- 10° Le directeur départemental de la sécurité publique de Mayotte ;
- 11° Le commandant du groupement de gendarmerie de Mayotte ;
- 12° Le directeur de la caisse générale de sécurité sociale de Mayotte ;
- 13° Le directeur de la caisse d'allocations familiales de Mayotte ;
- 14° Le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Mayotte ;
- 15° Le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Mayotte ;
- 16° Le directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Mayotte ;
- 17° Le directeur territorial de Pôle emploi ;
- 18° Le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Mayotte ;
- 19° Le directeur régional des finances publiques de Mayotte ;
- 20° Le directeur régional des douanes de Mayotte ;
- 21° Le directeur de l'agence régionale de santé ;
- 22° Un représentant de la chambre de commerce et d'industrie de Mayotte désigné par le président de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Mayotte ;
- 23° Un représentant de la chambre des métiers et de l'artisanat de Mayotte désigné par le président de la chambre des métiers et de l'artisanat de Mayotte ;
- 24° Le directeur de l'INSEE Mayotte ;
- 25° Trois personnes qualifiées désignées par le préfet.

Électricité

De record en record



L'offre Wuhodari d'EDM

Il a fait très chaud la semaine dernière à Mayotte avec pour conséquence quatre pointes de consommations consécutives », indique EDM. L'électricien annonce « une nouvelle consommation record de 51,4 mégawatts, jeudi 14 janvier à 19h30».

EDM trouve l'explication dans l'utilisation des appareils de climatisation, massivement branchés pour trouver un peu de fraîcheur dans les habitations et les bureaux. Mais la société pointe du doigt des appareils achetés « à bas prix » qui se révèle être, « très rapidement », très gourmand en énergie et donc qui représentent « une charge considérable sur le montant de la facture d'électricité ».

Une façon de rappeler qu'EDM « a développé plusieurs offres d'aides en faveur de la sobriété énergétique ». On y trouve des brasseurs d'air performants (avec des aides pouvant se monter à 50€ par appareil), des climatisations de grande qualité (600€ à 950€ d'aide par appareil), des isolations, des toitures ou encore des chauffe-eaux solaires performants (de 500€ à 1000€ par appareil)... Des offres assemblées dans le programme «Nyumba Wuhodari» qui « permettent de faire des économies sur sa facture énergétique ».

Environnement

Le lycée agricole de Coconi reconnu pour ses projets d'agro-écologie



Les élèves de Coconi ont créé de nouvelles parcelles plantées pour travailler sur l'autonomie d'une exploitation
(Photos: Lycée de Coconi)

«La transition agro-écologique est en œuvre au lycée de Coconi», annonce fièrement le bulletin du lycée agricole. L'établissement a été retenu dans le cadre d'un appel à projets qui valorise les travaux pour une agriculture respectueuse de l'environnement.

On entend beaucoup parler de Mayotte dans de nombreux ministère en ce moment, y compris dans celui de l'agriculture. Le lycée agricole de Coconi a répondu à un appel à projets lancé par Paris destiné à toutes les exploitations de l'enseignement agricole en France. Non seulement la proposition a été retenue mais elle place Mayo-

tte «parmi les premiers lauréats», s'enthousiasme-t-on au lycée.

Le fil conducteur du projet de Coconi est «autonomie et biodiversité». Il se décline en 3 actions qui sont essentielles mais pas si simples à mettre en œuvre à Mayotte. La première consiste à travailler vers une autonomie en fourrage pour les élevages. Plutôt que de déplacer les animaux ou de ramener des broussailles coupées dans la brousse (sur le modèle des «buissons ambulants» véhiculés en scooter), les élèves et les équipes de l'établissement ont créées de nouvelles parcelles plantées de canne fourragère ou de panicum.

Une façon de montrer qu'une exploitation peut se développer avec une multi-activités tournée vers l'élevage.

L'expérimentation du miel

La 2e action visait à étudier les possibilités d'autonomie en eau et en électricité des poulaillers. L'exemple, ce sont les poulaillers de Valarano, déjà pourvus d'un système de récupération et de traitement des eaux de pluies. Ils seront prochainement équipés de panneaux photovoltaïques pour assurer une certaine indépendance énergétique.

Enfin, l'objectif de la 3e action était de réfléchir à diversifier les productions en luttant contre l'érosion de la biodiversité et des sols. Et on reparle du miel ! La filière apiculture de Mayotte qui avance doucement vers une structuration pourrait en être un bon exemple. Déjà, plusieurs essaims sauvages ont été récupérés depuis le début de l'année, et réinstallés dans deux ruches expérimentales installées dans l'établissement.

Lutter contre les insectes sans produits toxiques

Cet appel à projet du ministère de l'agriculture entre dans des financements CASDAR (compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural). Il a été créé en 2006 dans le Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) et représente un levier important pour faire évoluer les pratiques des agriculteurs vers l'innovation et la transition agro-écologique.

Et Mayotte a d'autres actions à mettre en avant pour des produc-

tions responsables. L'agriculture mahoraise est par exemple impliquée dans le dispositif DEPHYFerme qui a pour objectif de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires d'ici 2025 (plan national Ecophyto). Il s'appuie sur les exploitations agricoles pour produire des produits et des méthodes de substitution.

Un exemple en outre-mer pour les légumes

C'est ainsi que notre département a créé en 2015 le 1er réseau établi outre-mer pour la production de légumes et 10 exploitations se sont portées volontaires pour participer. Là encore, l'exploitation du lycée est «ferme pilote» de ce dispositif, animé par Thomas Chesneau, également en charge de l'atelier maraîchage de Coconi.

Au début du mois de décembre dernier, la 1ère journée professionnelle a été organisée pour diffuser auprès des producteurs une méthode de lutte agro-écologique contre les mouches des cucurbitacées (concombres, courgettes, melons...). Testée au lycée agricole et à la station de Dembéni, elle repose sur des actions simples à mettre en œuvre pour éviter les pesticides. Au lycée de Coconi, on a raison: la transition agro-écologique semble bel et bien lancée !

RR

Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314
I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :
07.85.05.96.59.

Faits divers

Chiconi: affrontements entre jeunes et incendie d'un banga à Sohoa



Tensions à Chiconi le week-end dernier

Week-end très tendu sur la commune de Chiconi. De vendredi à samedi, des violences ont opposé des jeunes en plusieurs endroits de la commune.

Tout a débuté vendredi 15 janvier à 21h, par l'agression d'un jeune par une dizaine d'autres qui a conduit à un attroupement armé (battes, rondins et chombo). Rapidement, «une trentaine d'individus des villages d'Ouangani et de Chiconi tentent de s'affronter», indique la gendarmerie qui est intervenue pour disloquer l'attroupement. «Un mineur de 14 ans de Chiconi, reconnaissant être l'un des instigateurs de l'attroupement et avoir jeté des pierres sur les jeunes de Barakani, est placé en garde à vue».

Les forces de l'ordre ont essuyé quelques jets de pierre. Quant à la victime de l'agression initiale, elle n'est que légèrement blessée au front.

Alors que le dispositif de gendarmerie est levé à 0h45, deux heures plus tard, les pompiers signalent l'agression d'un jeune par une

dizaine d'autres sur la plage de Sohoa, également dans la commune de Chiconi, et des barrages sont érigés sur des routes. Les blocages sont finalement levés et la victime est brièvement évacuée vers le dispensaire le plus proche.

Mais sur la plage, un autre événement va marquer la nuit. A 4h45, le commerce le »Malik», un banga faisant office de bar implanté illégalement sur la plage de Sohoa est entièrement détruit par les flammes. Pour autant, l'origine de cet incendie n'est pas connue. Le lien entre les jeunes et le sinistre, qui n'a fait aucune victime, n'a pas été établi.

Faits divers

Des cailloux contre un bus scolaire dans le sud



Ce vendredi, la commune de Chiconi n'a pas été la seule à être confronté à des violences entre jeunes. Depuis plusieurs jours, les relations étaient tendues entre des jeunes des villages de Dapani et Mtsamoudou, sur la commune de Bandrélé. A 17h15, alors qu'un bus scolaire de la société Attoumani assurer le ramassage des élèves entre le lycée de Chirongui et le village de Dapani, il a été caillassé par un groupe de jeunes dans le village de Mtsamoudou. Aucun blessé n'est à déplorer mais une vitre latérale du bus a été brisée.

«Informés d'un regroupement possible sur le village», les gendarmes Mzouazia ont escorté les bus en provenance du collège de Bandrélé pour s'assurer que les lycéens rentrent sans encombre chez eux.